

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

DU 16 OCTOBRE 2023

EXCUSES : Mme Guillerm Inspectrice de l'Education Nationale, Mme Feroletto complément de service de Mme Melenchon, Mme Gouteyron

PRESENTS : Mme Dallon, Mme Bertholin, Mme Chillet, Mme Zantedeschi, Mme Relave, Mme Delaigue, Mme Guillaume, Mme Candéias, M Durieux, Mme Melenchon, Mme Ollier Perain, Mme Tardy, Mme Guyot, Mme Defaye, Mme Paolucci, Mme Zobebe, Mme Lombard, M Roche

Mme Longuet

Mme Meunier Favier, Mme Auzanneau, M Rodière

Secrétaire de séance : Mme Ollier Perain

Présidente : Mme MELENCHON

- **1- Présentation des membres du Conseil d'école**
- **2- résultats des élections au conseil d'école du 13 octobre 2023**
- **3- Effectifs pour cette année scolaire**

3 classes de PS MS GS

Mme Paolucci 11+9+4

Mme Zobebe 10+9+5

Mme Melenchon 8+12+5

Mme Lombard GS CP 13+7

Mme Defaye CP 20

Mme Tardy CE1 CE2 13+11

Mme Ollier perain CE2 CM1 18+7

Mme Guyot CM1 27

M Roche CM2 31

Total : 219

Mme Melenchon explique les consignes ministérielles : 24 élèves maximum du moment où dans une classe il y a des grandes sections, des CP ou des CE1.

La 10ème classe a été fermée tardivement le 23 juin, les parents ont été surpris, il en est de même pour les enseignants et pour la municipalité. Les répartitions ont donc été revues jusqu'au 15 juillet en tenant compte des difficultés scolaires de certains élèves, du nombre de filles et de garçons dans chaque classe...

Suite à un courrier du DASEN envoyé à M le Maire le 10 octobre demandant une attention particulière sur la baisse des effectifs pour notre école pour la rentrée 2024, M Rodière, directeur général des services de notre commune, a appelé l'Inspectrice de notre circonscription qui lui a expliqué que la direction académique n'avait pas pris en compte la fermeture de juin et qu'il n'y avait pas lieu de trop s'inquiéter.

Mme Melenchon dit qu'elle fera remonter sur la prochaine carte scolaire 25 PS mais il y a 31 CM2 qui quittent l'école soit une différence de -6 élèves.

Mme Melenchon explique comment est prise une décision de fermeture, c'est une question de moyenne par classe.

Les parents demandent ce qu'ils peuvent faire si une nouvelle fermeture était envisagée. La commune fera un courrier argumenté pour la remontée des effectifs en novembre expliquant les programmes de construction de la commune.

- **4- Fonction du RASED, élèves pris en charge par le RASED et APC**

- ➔ Mme Melenchon explique la fonction des membres du RASED tels que Poste E, G et psychologue scolaire. Elle explique également l'importance des demandes d'aide auprès du Pôle Ressource pour les enfants ayant des difficultés. Les parents sont systématiquement informés de la prise en charge.

- ➔ **APC Activités Pédagogiques Complémentaires**

Les enseignants proposent une aide ponctuelle dans un domaine identifié, les parents sont prévenus et peuvent accepter ou refuser

Les APC se déroulent de 11h30 à 12h, de 16h30 à 17h ou de 16h30 à 17h30 suivant les enseignants

- **5 - Évaluations CP, CE1, CM1 et pistes de travail à partir du constat des évaluations**

De bons résultats dans l'ensemble. Les points faibles sont toujours la compréhension orale et écrite. Les enseignants parlent de problèmes de concentration et d'attention. Le niveau de connaissance et la maîtrise du vocabulaire baisse de manière continue.

- **6 – Sécurité**

Présentation du PPMS et bilan de l'alerte incendie et de l'alerte intrusion.

Signature du PPMS et de la charte informatique et internet.

Présentation du registre Santé et Sécurité au travail → registre papier donné par la mairie et placé à l'entrée de l'école maternelle où tous les acteurs de l'école peuvent noter un danger qu'ils ont observé aux abords de l'école (celui-ci remonte à la directrice, à la mairie et à l'Inspectrice de circonscription) et une solution tente à être trouvée.

Les informations de l'école sont données par ILLIWAP, les parents peuvent s'abonner à cette application.

- ➔ **Mme Melenchon redemande une alarme commune aux deux locaux et une alarme pour l'intrusion qui se ferait sous forme de signal lumineux.**

- Mme Melenchon parle des nouvelles mesures suite au degré de vigilance « URGENCE ATTENTAT » sur le territoire suite aux événements du 13 octobre.

L'objectif est de ne pas créer d'attroupement devant l'école.

Notre école renforce la sécurité :

POUR LES ELEVES DE MATERNELLE

A partir de mardi 17 octobre, les élèves de maternelle (de la petite section à la grande section y compris les élèves de Mme Lombard), seront accompagnés à la porte principale de l'école maternelle et ils seront accueillis par un adulte référent de l'école (il n'y a plus d'accompagnement en classe jusqu'à nouvel ordre.)

La sortie se fera également par la porte centrale pour les classes de Mme Zobebe et de Mme Lombard et par la porte de la salle d'évolution pour les classes de Mme Melenchon, Mme Feroletto et de Mme Paolucci.

POUR LES ELEVES D'ELEMENTAIRE

Aux entrées, tous les élèves passeront par le passage longeant l'école maternelle (en passant devant la classe de Mme Paolucci), les sorties se feront comme d'habitude.

Les portes seront fermées à 8h30 et 13h30 (il est vivement conseillé d'éviter tout retard).

Je demande aux parents de ne pas créer d'attroupement devant l'école : une fois votre enfant récupéré, ne restez pas aux abords de l'école.

Ces instructions sont valables jusqu'à nouvel ordre...

Nouvelles mesures de surveillance des entrées et des sorties

- 7- Projets prévus pour cette année scolaire

Suite du projet développement durable en partenariat avec Mme Martinez, adjointe à la mairie au développement durable.

Axes pour 2023-2024

- Mise en place d'un espace végétalisé dans le fond de la nouvelle cour.
- Espace fleuri le long du mur du préau (espace des logements)
- Concours enfants « école maisons fleuries ».

- Valoriser l'espace du chemin des Chirraux.
- Après l'aménagement du gour des Véroniques, mise en place d'animations avec la LPO et FNE.
- Concours décorations de Noël avec du recyclage.
- Élevage de coccinelles.

Notre école faisons la ensemble

Notre projet « apprendre à comprendre » a été validé en avril 2023 à environ 50000 euros.

Mme Melenchon est à nouveau en lien avec le rectorat depuis la semaine dernière : les devis doivent être réactualisés, ils seront renvoyés début novembre à la personne en charge du dossier.

- **8- Projet d'école**

→ écriture cette année il sera rédigé entre novembre et décembre et présenté au prochain conseil d'école en février 2024

- Quelles pistes envisagées pour ce nouveau projet :
 - EDD
 - Apprendre à comprendre
 - Liaison grande section/CP autre point projet d'école
 - La mise en place de professeurs référents suivant des domaines
Ex : les arts, le numérique, le harcèlement, le développement durable, la liaison GS CP etc...
- **9- Règlement intérieur de l'école** issu du règlement départemental datant d'octobre 2014 et modifié, signature du règlement départemental et de la charte informatique.

9a- Quelques points mis en avant de ce règlement
Lecture et signature du règlement

9b- Mise en place du protocole Harcèlement → **PHARE**

Mme Melenchon explique et montre par une diapo le protocole mis en place au sein de l'école et présente l'équipe ressource : Mme Melenchon, Mme Tardy, Mme Zobebe et l'enseignant(e) de l'élève cible. Elle insiste sur le fait de ne pas parler de Harcèlement immédiatement mais d'Intimidation.

Elle présente le décret du 16 août 2023 ART R 411-11-1 : « Lorsque le comportement intentionnel et répété fait peser un risque avéré sur la sécurité ou la santé des autres élèves, le directeur d'école, après avoir réuni l'équipe éducative, met en œuvre, en associant les parents de l'élève dont le comportement est en cause, toute mesure de nature à faire cesser ce comportement. Le directeur de l'école peut, à titre conservatoire, suspendre l'accès à l'établissement de l'élève dont le comportement est en cause pour une durée maximale de 5 jours »

- **10- Fonctionnement des récréations durant les travaux de la cour**

A partir du mois de mars, les élèves de maternelle seront en récréation dans la cour des élémentaires avec les CP. Les explications aux familles seront données le moment venu

- **11- Comment se passent les activités physiques quotidiennes ?**

Pratiquer une activité physique quotidienne contribue au bien-être et à la santé, conditions fondamentales pour bien apprendre. Le ministère chargé de l'éducation nationale s'engage, en collaboration avec Paris 2024 et le mouvement sportif, à ce que chaque élève bénéficie d'au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne dans toutes les écoles primaires (activités diverses en récréation, jeux collectifs, courses dans la nouvelle cour, pauses actives, relaxation...)

ACTIONS A L'ECOLE AVEC LE THEME DES JO 2024

- ➔ La course marathon du 16 octobre.
- ➔ Du 2 au 6 avril 2024, la semaine Olympique et Paralympique.

- **12- Comment se présente l'éducation à la sexualité de la grande section au CM2 ?**

L'apprentissage d'un comportement responsable

L'éducation à la sexualité en milieu scolaire **contribue à l'apprentissage d'un comportement responsable, dans le respect de soi et des autres**. L'éducation à la sexualité est une démarche éducative qui vise à :

- apporter aux élèves des informations objectives et des connaissances scientifiques
- identifier les différentes dimensions de la sexualité : biologique, affective, culturelle, éthique, sociale, juridique
- développer l'exercice de l'esprit critique
- favoriser des comportements responsables individuels et collectifs (prévention, protection de soi et des autres)
- faire connaître les ressources spécifiques d'information, d'aide et de soutien dans et à l'extérieur de l'établissement

Mise en œuvre de l'éducation à la sexualité

Participation de tous les personnels

Tous les membres de la communauté éducative participent à la construction individuelle et sociale des enfants et des adolescents. Ils contribuent à **développer chez les élèves le respect de soi, de l'autre et l'acceptation des différences**. Cette éducation intègre une réflexion sur les dimensions affectives, culturelles et éthiques de la sexualité.

L'éducation à la sexualité ne constitue pas une nouvelle discipline : elle se développe à **travers tous les enseignements, notamment les sciences de la vie et de la Terre, l'enseignement moral et civique, l'histoire-géographie, le français, et dans le cadre de la vie scolaire**. Elle vise :

- l'appropriation de connaissances

- une meilleure perception des risques : grossesses précoces, infections sexuellement transmissibles, dont le VIH-sida, mais aussi l'exposition et la mise en image de soi et des autres sur Internet
- le développement d'attitudes telles que l'estime de soi, le respect des autres, la solidarité, l'autonomie, la responsabilité

Cette éducation à la sexualité **ne se substitue pas à la responsabilité des parents et des familles.**

En début d'année les parents ont connaissance de la charte de la laïcité, ils s'engagent à respecter les valeurs de la République et par là même les programmes de l'éducation nationale. Mme Longuet, déléguée départementale de l'Education Nationale, rappelle que les enseignants respectent les programmes et qu'ils sont dans l'obligation de les appliquer. Ainsi l'Education à la sexualité étant dans les programmes, cet enseignement sera traité comme les autres et les parents ne seront pas informés au préalable.

Questions des parents d'élèves

- **Questions pour la mairie**

Beaucoup de parents s'interrogent sur le nouveau fonctionnement de l'étude/ aide aux devoirs/ garderie. Pourquoi est-ce devenu payant dès 16h30? Est-ce possible de réexpliquer ce changement ?

Mme Meunier Favier s'interroge sur ce qui n'a pas été compris

Mme Meunier Favier relit l'article paru dans le bulletin municipal

REORGANISATION de L'AIDE aux DEVOIRS pour l'année 2023-2024

Pour cette prochaine année scolaire, 2 enseignants seulement, au lieu de 3 précédemment, souhaitent gérer les temps d'aide aux devoirs.

Aussi en concertation avec Mme la Directrice du Groupe scolaire, une trentaine d'enfants pourront participer à ces temps d'aide aux devoirs, 2 jours par semaine, les lundis et jeudis de 16h30 à 17h30.

Les autres enfants pourront aller aux périscolaires dès 16h30, ce temps ne sera pas facturé. Pour les mardis et vendredis, ce temps sera ouvert à tous les enfants et sera facturé selon la grille tarifaire municipale établie en fonction de votre quotient familial.

Les enfants qui participeront aux temps d'aide aux devoirs seront proposés par les enseignants.

Les familles en seront informées bien en amont.

Pour mémoire, ce temps n'est pas une obligation scolaire mais un service que propose la Municipalité aux familles, sachant que la rémunération des enseignants pour ces heures travaillées, en plus de leurs heures de cours, est faite par la collectivité et non par l'Education Nationale.

Ce qui questionne les parents, c'est le fait que ce soit payant le mardi et le vendredi. Il faut maintenant que la mairie paie le personnel de garderie.

Les parents se questionnent sur le fait que les mardis et vendredis sont maintenant payant.

Monsieur RODIERE, DGS, explique que les années précédentes, il y avait les études surveiller tous les jours. Le nombre de personnel était donc en adéquation pour la surveillance des enfants.

Depuis cette année, les aides aux devoirs ont lieu que les Lundis et Jeudis. Aux vues du grand nombres d'enfants, notamment sur les plages de gratuités, il a fallu revoir le dispositif concernant le périscolaire et de fait nous avons dû positionner un agent supplémentaire. Cela est un coût supplémentaire et donc il a été pris la décision de tarifer les plages sur lesquelles il n'y a pas d'aides aux devoirs, pour « compenser » cette charge financière supplémentaire.

Quelles sont les activités proposées aux enfants lors des temps périscolaires ?

Mme Magand, dit que les 15 premiers jours de septembre ont été compliqués avec ce nouveau fonctionnement et le nombre d'élèves présents au périscolaire. La nouvelle organisation se met en place progressivement avec :

- l'installation de tables pour faire son travail scolaire (en autonomie) ou des dessins,
- la proposition de jeux dans la cour, de jeux dans la salle d'évolution
- la mise en place d'activités manuelles...
- **Questions pour l'école**

Au mois de juin, la liste des parents d'élèves à offert une cage de foot pour la nouvelle cour. Savez-vous quand va-t-elle être installée ?

Les cages sont montées et serviront aux APQ et aux séances d'EPS car les enseignants ont constaté que la suppression du foot pendant les récréations est très bénéfique au climat scolaire.

Les récréations paraissent difficiles d'après certains parents. Qu'en pensez-vous et quelle est votre organisation en ce qui concerne la surveillance ?

Les enseignants sont d'accord en particulier en maternelle où les enseignantes observent que les grands ne font pas assez attention aux plus petits et que de nombreux élèves ne respectent pas les règles élémentaires du vivre ensemble à l'école (politesse, refus d'écouter ou de faire certaines tâches).

Les enseignantes de maternelle aident les élèves à mettre en place des activités en récréation et ainsi mieux jouer à plusieurs. Afin de mieux comprendre ces règles, elles ont fait des groupes de petits, de moyens et de grands seulement pour un temps. Ce dispositif sera réévalué après les vacances d'Automne.

Lorsqu'un protocole d'intimidation est mis en place, serait-il possible d'en être informé afin d'avoir connaissance du volume et de la typologie des incidents dans le but d'une éventuelle mise en place d'actions de sensibilisation ? Réponse qui sera faite en question 9

Dans le cadre de la recrudescence du virus du Covid, pourriez-vous nous en dire plus sur le protocole à suivre ?

Répondu lors de la lecture du règlement intérieur

- **Questions diverses**

Renouvellement du matériel informatique

La liste sera réactualisée et transmise à Mme Meunier Favier

Goûter en association avec le Sou des Ecoles : comment organiser un goûter le 20 octobre sans générer un attroupement, contraire au plan « urgence attentat » ?

Les délais sont très courts. Une réponse sera apportée après une réflexion menée pour trouver la meilleure solution.

Nouvelle cour de l'école

Après seulement 1 mois d'utilisation, la municipalité a constaté que déjà des dégradations ont été faites dans ce nouvel espace, traces de pieds sur les murs fraîchement repeints, tapage des brosses, pleine de craie utilisées pour le mur d'expression, sur les murs d'enceinte, trou béant fait dans un dôme végétalisé, arrachage de plantes. Aussi Mme Meunier Favier, demande que tous les utilisateurs de la cour soient plus respectueux de cet espace et vigilants quant aux dégâts qui pourraient être commis.

Séance levée à 20h45.

Prochain conseil le 6 février à 18h à l'école.